

PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLU^x

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MOULIOT

Adresse : 5 rue Saint Martin – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : B 411-412

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Mauvais état
- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):





PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MOULIOT

Adresse : 7 rue Saint Martin

Référence cadastrale : B 408

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Moyen
- Description sommaire du bâtiment : Ancien Pigeonnier

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété CAMSUSOU

Adresse : 3 SOUM DE POEY – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : B 433-692

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Très bon état
- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLU^x

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : POEY D'OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT : Propriété MARQUES

Adresse : 23 rue Saint Martin – 64400 POEY D'OLORON

Référence cadastrale : b 714-715-398

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Maison à caractère : Fenêtres à menaux

- Etat du bâtiment : Très bon état
- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

